Image not found or type unknown

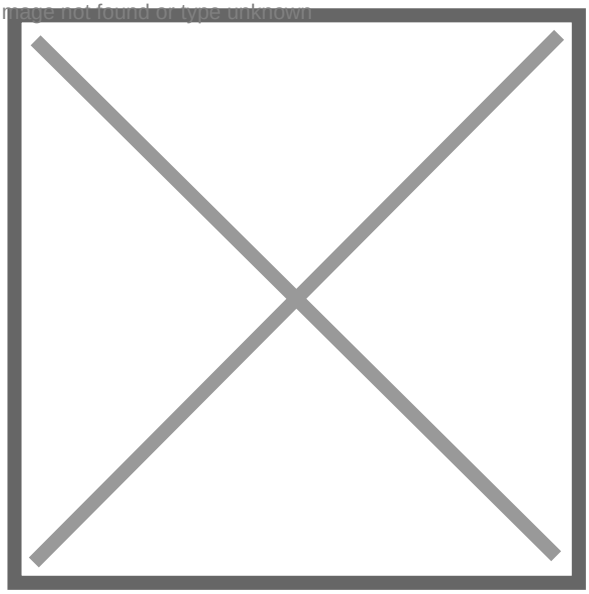

Chômage partiel et contrat intérimaire

Par **Marcel67**, le **01/04/2009** à **23:39**

Bonjour,
Je suis actuellement employé dans une entreprise ayant recours au chômage partiel (non pas par manque de charge de travail mais pour faire des économies). Mon salaire n'est pas maintenu et à ma grande surprise, un contrat intérimaire est renouvelé et peut être même un autre contrat verra le jour. Mon employeur a-t-il le droit de prendre des intérimaires alors que ses employés sont contraints de travailler moins de 35h/s ?
Si ce n'est pas normal, qui dois-je prévenir de cette situation?
Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **02/04/2009** à **08:28**

bonjour,

surtout qu'un intérimaire coûte quand même plus cher qu'un salarié !!!!
bizarre !!!
téléphonez à l'inspection du travail qui pourra vous renseigner...

ce serait sympa de votre part de venir nous donner la réponse....

bonne journée.

Par **Marcel67**, le **02/04/2009** à **11:46**

Bonjour, en fait le budjet des salariés est différent du budget intérimaire. Mais de l'argent a été tout de même trouvé pour financer un contrat supplémentaire alors que le maintien de salaire des employés n'est pas assuré...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés